

Affiché le

ID: 005-210500583-20201223-202066-DE



# COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020 DÉLIBÉRATION N° 2020-66

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 10 Conseillers absents : Conseillers représentés :

Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 19 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

#### Absents:

#### Pouvoir:

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

## **Objet** VALIDATION DES TARIFS DE L'EAU POUR 2021

Monsieur le Maire propose le tarif de l'abonnement de l'eau, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

CATEGORIE D'USAGERS	MONTANT DE L'ABONNEMENT en €
Logements	120,00
Lits gîte, hôtel (hors Dormillouse)	13,08
Lits gîte, hôtel (Dormillouse)	8,37
Emplacement camping municipal	16,54

Envoyé en préfecture le 28/12/2020 Reçu en préfecture le 28/12/2020 Affiché le

ID: 005-210500583-20201223-202066-DE

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à fixer les montants de l'abonnement selon le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'au montant de l'abonnement s'ajoute obligatoirement la redevance pollution et la redevance prélèvement dont les montants sont fixés par l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

> Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1° adjoint au Maire.